



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PIO 23/11

LES ÉTATS AFRICAINS CONVIENNENT D'INTENSIFIER LA COOPÉRATION POUR RENFORCER LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

MONTRÉAL, le 18 octobre 2011 — Des États de toute l'Afrique réunis à Dakar (Sénégal) sont convenus aujourd'hui de travailler ensemble et avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à améliorer la sûreté de l'aviation.

Le Président de la conférence régionale, M. Harold Demuren, du Nigeria, a salué ce progrès comme une étape importante dans le renforcement de la sûreté de l'aviation en Afrique et à l'échelle mondiale.

« La reconnaissance par l'Afrique de la nécessité de mesures pour faire face à la menace terroriste, quelle qu'en soit la forme, est vraiment inspirante car elle contribue à une solution mondiale au problème mondial », a dit M. Demuren.

Les représentants de 35 États africains se sont entendus sur une « déclaration commune » considérant la Déclaration de l'OACI* comme un cadre de politique mondiale complet pour le renforcement de la sûreté de l'aviation par la coopération internationale. Les États se sont engagés à mettre en œuvre l'ensemble des éléments de la Déclaration, tout en tenant compte de la Déclaration régionale d'Abuja et de sa Feuille de route sur la sûreté de l'aviation adoptée par les États africains à Abuja (Nigeria) en 2010.

Les représentants ont demandé à l'OACI de travailler avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) à développer la Feuille de route africaine en fonction de la Déclaration de l'Assemblée. À cet égard, ils ont reconnu qu'il fallait se concentrer à renforcer la sûreté de l'aviation en intensifiant la coopération pour remédier aux carences de sûreté et améliorer les systèmes de sûreté, notamment par le partage de l'information et des meilleures pratiques.

En plus d'autorités nationales de l'aviation civile, un certain nombre d'organisations régionales ont participé à la réunion de Dakar, dont la CAFAC, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Des experts de l'Europe et des États-Unis étaient également présents pour examiner des possibilités de partenariat susceptibles de favoriser la sûreté de l'aviation.

La conférence était la deuxième d'une série de manifestations encourageant les activités régionales visant à mettre en œuvre la Déclaration de l'OACI ; elle a donné aux États africains une occasion de relever les défis à ce sujet et de trouver des solutions. Les conférences régionales devraient aboutir à une conférence de haut niveau sur la sûreté qui se tiendra à Montréal en septembre 2012.

* Déclaration sur la sûreté de l'aviation adoptée à l'unanimité par la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI (octobre 2010).

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.